

SAINT-FELIX-DE-LODEZ		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 1	<b>Présents :</b> Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER	
<u>Date de la convocation</u> Le 20/06/2025	<b>Absents :</b> M. Romain DESRICHARD ; M. Éric PEROLAT.	
<u>Date d'affichage</u> Le 04/07/2025	<b>Absents excusés :</b> M. Stéphane VAN LERBERGHE (Procuration à Anthony JEANJEAN).	
N° 2025-33  <u>Objet :</u>  Changement d'adresse  <u>ACTES</u>	Monsieur le Maire indique que la commune poursuit son travail sur la numérotation des adresses et dénomination des rues comme l'exige la réglementation. Il est question de la rue de l'ancien courrier et de donner une adresse aux équipements sportifs du Plateau Sportif et du Tennis. Un tableau récapitulatif des modifications et un plan est présenté aux élus.	
<b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b>		
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les changements</li> <li>- <b>PRECISE</b> que le tableau et le plan seront joints en annexe à la délibération.</li> </ul>		
Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 26 juin 2025.		
Le secrétaire de séance Louisiane DELMAS		Le Maire, Joseph RODRIGUEZ
		
Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>		



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 034-213402548-20250626-2025\_33-DE

<b>Adresse actuelle / lieu</b>	<b>Nouvelle adresse</b>	<b>ref cadastrale</b>
2 rue de l'Ancien courrier	22 rue de l'Ancien courrier	E 167
4 rue de l'Ancien courrier	24 rue de l'Ancien Courrier	E 168
1 rue Capitoul	34 rue de l'Ancien courrier	E 172
Comité entreprise Jeanjean	62 rue de l'Ancien courrier	E 173
Entrée entreprise Advini	144 rue de l'Ancien courrier	E 694
Garage stockage Advini	87 rue de l'Ancien courrier	E 110
181 rue de l'Ancien courrier	62 avenue de l'Enclos	E 715
Plateau sportif	85 chemin des Ecoles	E 47
Tennis	95 chemin des Ecoles	E 45